

Québec, le 30 janvier 2017

**Objet : Demande d'accès à l'information (N/Réf. : 1617-008)**

La présente lettre a pour objet le suivi de votre demande d'accès datée du 10 janvier 2017, laquelle se résumait comme suit :

- Le nom et le coût d'acquisition et de maintenance des logiciels de gestion de projets ou de type « ERP » exploités ou non en mode réseau pour les années calendrier 2013 à 2016 inclusivement avec une copie des contrats et factures.

Nous vous informons que la Société du Plan Nord ne détient aucun document au sens de l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A 2.1) contenant les renseignements demandés.

Conformément à l'article 51 de cette loi nous vous informons qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, \_\_\_\_\_, l'expression de mes sentiments distingués.

[ Original signé ]

Julie Sauvageau  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

p. j.